

## ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de sa séance extraordinaire tenue le 11 avril 2013, le règlement suivant :

**RCA04-14004-2** : Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Bureau Accès Montréal situé au 405, avenue Ogilvy, du lundi au vendredi, aux heures régulières de bureau. Le règlement peut également être consulté sur le site internet de la Ville à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/reglements](http://www.ville.montreal.qc.ca/reglements).

**PRENEZ EN OUTRE AVIS** que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le 16 avril 2013

La secrétaire d'arrondissement,  
**M<sup>e</sup> Danielle Lamarre Trignac, avocate**

---

Publication :  
[Progrès de Villeray/Parc-Extension, édition du 16 avril](#)  
[Journal de Saint-Michel, édition du 17 avril](#)  
[Nouvelles Parc-Extension News, édition du 20 avril](#)